



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 26 janvier 2006, à 20H15
à la Salle de Spectacles

10^{ème} séance

Séance du jeudi 26 janvier 2006

Présidence de M. Roland Divorne, Président

Je vous souhaite la bienvenue à cette dixième séance !

Je salue tout particulièrement Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux ici, et par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Remarque : TVRL annonce qu'elle ne pourra pas diffuser notre séance vendredi 27 janvier (ceci pour des raisons de programmation d'émissions électorales), par contre la diffusion du samedi 28 janvier, à 14h30, est maintenue,



Conformément à l'art. 62 du Règlement, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

68 conseillères et conseillers répondent à l'appel

Remarque : au 26.01.2006, le Conseil communal ne compte plus que 78 membres.

Sont excusé(e)s :

Mmes Madeleine Doudin Bastienne Joerchel Anhorn Fatima Jörg Nathalie Kocher

M. Jean-Claude Berger

Sont absents :

MM. Michel Grenacher François Morisod Naumorski Slobodan
Michele Scala Pierre Trenz

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2005.
2. Démission.

3. Communications de la Présidence.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
8. Préavis No 67 :
Aménagement de la rue du Caudray et du carrefour avenue du Censuy/rue du Caudray
- Création d'une piste cyclable à l'avenue du Censuy.
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
9. Préavis No 68 :
Admission de 19 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
10. Préavis No 69 :
Réfection de la dalle sur la Mèbre entre la rue de Lausanne et la rue de la Mèbre
(2ème étape).
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
11. Préavis No 70 :
Société coopérative d'habitation de Renens - Chemin de Borjod 2 à 10
- Prolongation du droit de superficie.
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
12. Propositions individuelles et divers.



1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2005

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démissions

M. le Président a reçu la lettre de démission de M. François Delaquis en date du 3 janvier 2006 :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un beau soir l'avenir s'appelle le passé. C'est alors qu'on se tourne et qu'on voit sa jeunesse (Louis Aragon).

C'est en recevant mon décompte de présence aux séances du Conseil 2005 que j'ai vu que mon avenir au Conseil communal s'inscrivait au passé. C'est alors que j'ai revu mon enthousiasme de débutant en 1987, la fierté et la très grande joie de conduire les débats de ce Conseil en 1990, l'enrichissement du débat d'idées lors de certaines séances de commissions avec certains d'entre vous, etc.

Aujourd'hui, je n'arrive plus à donner le temps nécessaire pour remplir ma charge. Ainsi, par respect pour ceux qui m'ont fait confiance et pour la fonction de conseiller communal, je vous présente ma démission avec effet immédiat.

En vous souhaitant une excellente nouvelle année 2006, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Signé : François Delaquis

M. le Président indique que suite à cette démission, ainsi que celle de M. Ch. Widmer au 31.12.2005, le Bureau du Conseil a pris acte en sa séance du 17 janvier dernier qu'il n'y aura pas de remplaçant(e) selon l'art. 21 de la LC – Loi sur les Communes – (vacances).

 Art. 21 de la LC (vacances)

Lorsque la liste des suppléants est épuisée et le nombre des membres réduit d'un cinquième, l'assemblée de commune est convoquée à l'extraordinaire pour compléter le conseil et reformer la liste des suppléants. Si cette éventualité se produit dans les quatre mois qui précèdent les élections générales, il n'y a pas lieu à élection complémentaire.

3. Communications de la Présidence

M. le Président fait part au Conseil communal d'une lettre datée du 9 janvier 2006, adressée à Monsieur Roland Divorne, Président du Conseil communal :

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ma démission de la Municipalité au 30 mars prochain, à l'issue du rapport de police de l'exercice 2005 qui se tiendra le même jour à 18h00. Comme chaque année, vous êtes d'ores et déjà conviés à y participer.

Après avoir consacré 24 années à la chose publique, dont une législature au Grand Conseil et quatre à la Municipalité, j'ai renoncé à solliciter un nouveau mandat pour me consacrer à de nouvelles fonctions professionnelles. Par conséquent, celles-ci débutant le 3 avril, je terminerai la législature en cours avec un peu d'avance...

Je garderai de très bons souvenirs de mes activités au service de notre population et forme, dans l'intervalle, mes vœux les meilleurs à celles et ceux qui, comme vous, porteront haut les couleurs de notre ville dès le 1^{er} juillet 2006.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : Pascal Petter

M. le Président ajoute que selon les articles 59 & 60 de la Loi sur les Communes, il n'y a pas lieu à élection complémentaire.

En effet, le suppléant de M. P. Petter, Monsieur le Conseiller municipal Jean-Jacques Ambresin assurera l'intérim dès le 1^{er} avril et ce jusqu'à la fin de cette législature.

D'autre part, en date du lundi 23 janvier 2006, à 12h00, il y a eu le tirage des listes électorales, ceci en présence des mandataires des différents partis et groupements politiques :

✓	1	Fourmi Rouge	32 candidat(e)s
✓	2	UDF	4 candidat(e)s
✓	3	Arc-en-Ciel	14 candidat(e)s
✓	4	RCDR	52 candidat(e)s
✓	5	Les verts	13 candidat(e)s
✓	6	Socialiste	36 candidat(e)s

M. le Président a reçu en date du 22 janvier 2006 un e-mail, dont voici la teneur :

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons que nous avons démissionné du parti socialiste et que nous siégerons comme indépendantes jusqu'à la fin de la législature dans les rangs du groupe socialiste.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

Signé par : Bastienne Joerchel et Nathalie Kocher

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique : C'est une ½ année qui s'ouvre devant nous, Conseil communal et Municipalité. Néanmoins, je vous souhaite toute l'année 2006 avec de bonnes réussites, que se soit dans vos familles ou dans votre vie politique.

M. R. Bovier, conseiller municipal : Dans sa séance du 27 janvier 2005, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire du Léman.

Dans ce but, un concours d'architecture à deux degrés a été mis sur pied.

Dans un premier temps 54 projets ont été examinés par le jury et, dans un second temps, 6 concurrents ont été priés de présenter un travail plus élaboré.

Finalement, juste avant Noël, le jury a choisi comme lauréat et a attribué le 1^{er} prix au bureau d'architecture Esposito & Javet, à Lausanne associé au bureau d'ingénieurs Grignoli Muttoni Partner SA à Lugano. Le projet est intitulé « Zig zag zoug ».

Selon la coutume en la matière, tous les projets du premier et du second degrés seront exposés au public à la Salle polyvalente des Pépinières du vendredi 27 janvier 2006 au mardi 7 février 2006 de 16h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 14h00.

De plus, il est possible de bénéficier, pour des groupes de plus de 10 personnes, d'une visite commentée sur simple demande au Centre technique communal.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. J.-F. Clément (soc.) : La Municipalité a décidé unanimement de ne pas soutenir le référendum relatif à la nouvelle répartition de la facture des transports publics régionaux décidé par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2006.

Le groupe socialiste soutient la Municipalité dans cette démarche et la félicite.

Le Conseil d'Etat avait pourtant fait des concessions. De 100 millions initialement, face à la résistance des communes, il était passé à 50 millions puis à 28, et enfin à 17 millions.

90 communes sur 381 que compte le canton de Vaud semblent soutenir cette récolte de signatures.

Les collectivités publiques, qu'elles soient communales ou cantonales, ont pour mission d'offrir des prestations de qualité. Il est regrettable que ces mêmes autorités politiques n'aient pas négocié plus longuement et qu'aucune solution n'ait abouti. Ceci d'autant plus que chaque contribuable paye des impôts pour des prestations qui émanent de sa commune ou du canton.

Les référendaires disent ne pas vouloir remettre en question les transports publics, mais vouloir agir contre toute nouvelle hausse d'impôts. La plupart des communes référendaires semblent pourtant bien se porter financièrement. Il est décidément bien difficile de se montrer solidaire pour qui possède.

M. A. Goedecke (rad) : Ma remarque s'adresse à la Municipalité, plus spécialement à Mme la Syndique... vous nous avez adressé, en tout cas à tous les membres du conseil, peut-être à d'autres, une circulaire dans laquelle vous nous indiquiez que vous ne soutiendriez pas le référendum lancé par un certain nombre de Communes quant à la nouvelle répartition des charges des transports publics.

Si la péréquation mise en route à l'époque par le conseiller d'Etat Philippe Pidoux nous permet avec sa concrétisation récente, de surnager quelque peu avec nos comptes,- qui pourraient d'ailleurs s'équilibrer si l'on diminuait la masse salariale par une collaboration intercommunale,- il est donc indécent sur le plan de l'équité de la répartition des charges en général dans ce canton, d'inciter des élus locaux à ne pas respecter la décision prise par cette majorité de Communes du canton de s'opposer à cette nouvelle répartition.

En effet, quels sont les avantages pour les citoyens domiciliés à plus de 5 ou 10Km au nord de l'arc lémanique, si ce n'est le M2 qui justifie, par l'implantation de plusieurs park and ride aux extrémités de son tracé, la répartition de son coût d'exploitation pour les usagers en profitant et venant de nombreuses autres Communes; il n'en est nullement de même pour la majorité des lignes de TL, par exemple de toutes celles qui desservent notre Commune, éventuellement à l'exception de la ligne du 7.

Les TL doivent de toute urgence mettre sur pied un système analytique quant au coût de toutes lignes de transport, en les classifiant d'intérêt général pour le canton, partiellement d'intérêt général, d'intérêt régional (1,2 ou 3 Communes) et enfin d'intérêt local (une Commune); à ce moment seulement, les Communes en dehors des agglomérations seront, il est vrai, contraintes d'assumer le coût des transports de leurs résidents, pour accéder à leur place de travail dans les agglomérations de l'arc lémanique, d'Yverdon et autres centres urbains du canton.

En effet, la participation des autres Communes que celles directement intéressées pour leur propre population, peut se justifier, s'il est planifié par exemple au Timonet à Crissier (ligne 18) la construction d'un silo à voitures, voire l'aménagement de places de stationnement, à proximité immédiate de l'arrêt des transports publics, permettant aux automobilistes de stationner leurs véhicules en limite extérieure des agglomérations, pour se déplacer ensuite au moyen de ce transport attrayant genre M2 et pour Crissier-Lausanne, une ligne le plus possible en site propre, bien sûr électrifiée, permettant de rejoindre à plat le centre en 10' à 20' au maximum, actuellement plus de 30' « par la dérue » de Florissant au lieu de passer par le centre de Prilly.

Nous sommes bien tous conscients des sommes énormes à investir, pourtant il semblerait que quelques milliards seraient mis à la disposition des agglomérations par la Confédération, voilà l'argent qu'il faut chercher comme je le recommande depuis de nombreuses années à notre ministre des finances et surtout il faudrait que nos exécutifs de l'ouest aient mis en place depuis belle lurette,- puisqu'on parle de cette manne depuis 2003-2004,- les données de base de 2 à 4 voies de pénétration rapide; à l'Ouest (TSOL + 2) Nord (LEB, M2 + 1) et Est (1), en revenant bien sûr à l'électrification de ces lignes et indirectement au nucléaire, car c'est encore la seule énergie et ceci jusqu'en 2030/2050 qui pourrait nous faire sortir du pétrin actuel et du coût élevé découlant des conventions d'achat à long terme du courant nucléaire en provenance de la France entre autres, en oubliant ces bus dit non polluants, qu'à mon avis et contre le vœu de Mme la Syndique, peuvent et dégagent en tout cas une pollution atmosphérique non négligeable suite à de récentes estimations.

Bien sûr nous devons faire les yeux doux à nos voisins immédiats pour espérer des regroupements, associations, collaborations de Communes, afin de diminuer nos charges de fonctionnement, en revanche il n'est pas du tout judicieux de s'aliéner les autres Communes du canton, en se comportant de manière irrespectueuse quant à leurs propres soucis de nouer les deux bouts en raison de charges

découlant des transports publics des agglomérations ; alors que des citoyens Renanais constatent chaque jour que de puissants véhicules de transport public peuvent circuler à vide en dehors des heures de pointe, dans le seul intérêt égoïste de la pure commodité des usagers éventuels et ceci à la charge de tous les contribuables du Canton.

Je vous remercie de votre attention.

Mme A.- M. Depoisier, syndique : Si je vous dis que je n'ai pas tout compris ce qu'a dit M. Goedecke, je crois que je ne vais étonner personne !

Je me réjouis cependant de pouvoir lire son intervention dans le prochain PV, ce qui nous permettra peut-être de lui faire une réponse plus adéquate que celle que je vais faire maintenant.

J'aimerais simplement constater que décidément M. Goedecke n'aime pas les transports publics et la ligne No 18 en particulier.

J'aimerais simplement dire que 1,2 millions de personnes ont utilisé la ligne 18 en une année, cela la place en 3^{ème} position de lignes les plus utilisées des TL.

Je constate simplement qu'on n'a plus parlé du référendum des communes et j'aimerais réaffirmer que la Commune de Renens, lors des Assemblées de l'Union des Communes Vaudoises, s'est opposée au référendum qui était proposé. Elle ne peut donc que continuer à dire qu'elle n'a rien fait pour récolter des signatures. Pourtant le référendum va aboutir et après on expliquera pourquoi nous n'avons pas suivi ce référendum.

C'est tout ce que je peux dire ce soir, mais si j'arrive à découvrir quelque chose dans la déclaration de M. Goedecke la prochaine fois, je ne manquerai pas d'y répondre.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. J.- M. Reymond, président de la Commission des finances : Lors de sa dernière séance, la commission des Finances a examiné et pris position sur les points suivants :

➤ **Dépôts de préavis**

Préavis No 69

Réfection de la dalle sur la Mère entre la rue de Lausanne et la rue de la Mère (2^{ème} étape).

La commission a étudié les aspects financiers de ce préavis et fait le commentaire suivant : la dépense globale n'est pas inscrite dans le plan des investissements de cette année 2006, mais pour les années 2008-2009. Cette manière de faire n'est pas idéale en terme de gestion financière et ne permet pas d'élaborer une réelle planification des budgets d'investissements.

La commission des finances comprend néanmoins les raisons qui poussent la Municipalité à vouloir exécuter les travaux cette année encore. C'est finalement à l'unanimité des membres présents que les incidences financières de ce préavis sont acceptées.

Préavis No 70

Société coopérative d'habitation de Renens - Chemin de Borjod 2 à 10 - Prolongation du droit de superficie.

Ce préavis n'occasionne pas de dépense, par conséquent il n'est pas soumis à notre étude.

➤ **Divers**

La commission a pris connaissance de l'amendement proposé pour le préavis No 67 par la commission chargée de son étude. Elle n'a pas de remarque particulière à formuler à ce sujet.

M. R. Jaquier (rad.) présente un rapport concernant l'assemblée extraordinaire du SIE TvT SA :

En date du 22 décembre 2005, j'ai participé aux assemblées générales extraordinaires de SIE SA et de TvT Services SA, en remplacement de M. Jean-Marc Reymond, président de la commission des Finances.

Résumé des décisions prises lors de ces assemblées :

Assemblée générale extraordinaire SIE SA :

But de l'assemblée : Modification des statuts à savoir :

- ✓ Modification de l'article 5 (Division des actions)

Nouvelle teneur :

Le capital-actions est fixé à Fr. 3'000'000.—divisé en 300'000 actions nominatives d'une valeur de Fr. 10.—chacune, entièrement libérées.

- ✓ Modification de l'article 17, alinéa 3 (Majorité qualifiée)

Nouvelle teneur :

Une majorité qualifiée des trois quarts du capital-actions est requise pour les décisions selon l'article 11, chiffres 1 et 7, et pour la fixation du dividende.

Le chiffre 1 concerne l'adoption et la modification des statuts et le chiffre 7, la décision de la participation à des sociétés de production.

Toutes ces modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Assemblée générale extraordinaire TvT Services SA :

But de l'assemblée : Modification des statuts à savoir :

- ✓ Modification de l'article 5 (Division des actions)

Nouvelle teneur :

Le capital-actions est fixé à Fr. 1'250'000.—divisé en 125'000 actions nominatives d'une valeur de Fr. 10.—chacune, entièrement libérées.

- ✓ Modification de l'article 17, alinéa 4 (Majorité qualifiée)

Nouvelle teneur :

Une majorité qualifiée des trois quarts du capital-actions est requise pour les décisions selon l'article 11, chiffres 1 et 7, et pour la fixation du dividende.

Le chiffre 1 concerne l'adoption et la modification des statuts et le chiffre 7, la décision de la participation à des sociétés de tierces.

- ✓ Modification des articles 18 et 22 (Durée du mandat d'administrateur et de la présidence du Conseil d'administration)

Il s'agit simplement d'adapter ces fonctions à la nouvelle période législative de cinq ans.

Toutes ces modifications ont été adoptées à l'unanimité.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy, président de la CARIC :

- 1) Concernant la séance du Conseil communal du 26.01.06: bien que le préavis 67 sur l'aménagement de la rue du Caudray soit purement communal, la CARIC souhaite que les fonctions de l'aménagement soient clairement compatibles avec le plan directeur des pistes cyclables de l'Ouest et que le dit aménagement soit inscrit dans les liaisons avec les communes voisines.
- 2) La CARIC a appris par voie d'enquête que des modifications du concept de chargement des déchets pour Tridel étaient envisagées et elle aurait apprécié d'en être informée.
- 3) La CARIC ayant exprimé le vœu de voir le nombre des districts ramené à 4 ou 5, elle souhaite connaître l'avis transmis au canton par la Municipalité.
- 4) La Commune de Renens, ayant remis son réseau d'eau à la Ville de Lausanne, qui le gère à complète satisfaction, et ayant en outre cédé son réseau d'électricité et de télématique au SI E

SA, elle a par là même réduit ses coûts en spécialistes et devrait le compenser par l'étude d'un plan directeur énergétique et des réseaux afin de défendre les intérêts spécifiques de Renens.

- 5) Au niveau de l'agglomération, la CARI C souhaite expressément être informée des incidences institutionnelles très fortes de l'Agglomération, dans le cadre exigé par la Confédération, en vue de recevoir les crédits pour les projets évoqués dans le Plan d'aménagement Lausanne-Morges (PALM). La CARI C demande de plus à la Municipalité d'informer le Conseil sur la mise en place de la Constituante d'Agglomération et la solution que Renens retiendra pour désigner les participants de l'Exécutif et du Législatif à cette Constituante.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je peux donner plusieurs informations à la suite du rapport de M. Saugy. Tout d'abord à propos de la consultation sur les districts.

La Municipalité a répondu lors de cette consultation – en automne dernier – et nous réalisons que nous ne vous avons pas communiqué notre position ; on a peut-être une excuse : c'est que cette position était peu claire !

On n'a pas réussi à se mettre d'accord sur une position claire à propos des districts, ce qui fait qu'on a répondu que pour beaucoup d'entre-nous les 10 districts étaient une solution acceptable, mais que certains regrettent beaucoup qu'on n'arrive pas à garder un « grand Lausanne », que la solution de 4 à 5 districts serait mettre en route une vision sur l'avenir et non pas 10 districts qui sont plutôt quelque chose qui existe et qui ne font que confirmer ce qui existe. A partir de là, c'est plus ma position que j'exprime: je pense qu'il ne devrait pas y avoir de lien entre les arrondissements électoraux et les districts.

On pourrait aussi souhaiter qu'il y ait 4 ou 5 districts qui forment des régions et des arrondissements électoraux qui pourraient être au nombre de 10 comme actuellement prévu pour les districts.

D'autre part, alors que l'on essaie de mettre en place une agglomération, la première décision d'importance du Canton serait de couper en 3 voire en 4 morceaux cette agglomération : c'est pas très génial pour encourager les gens à former l'agglomération !

J'en viens ainsi au sujet de l'agglomération : nous venons de terminer de répondre à la consultation sur le Plan Directeur de l'agglomération Lausanne/Morges et sur son volet institutionnel. La Municipalité s'est déclarée favorable à participer à la mise en route d'une vraie agglomération.

Elle a dit qu'elle participerait à la Constituante et qu'elle souhaitait associer le Conseil communal déjà à ce stade des discussions. « Lausanne Région » est en train de prendre connaissance des résultats de la consultation. Pour avoir vu passer un certain nombre de communes, je dois vous dire que cela ne sera pas simple : il y a quand même quelques communes qui répondent carrément « non » !

Je pense qu'elles n'ont pas encore bien compris que si on ne fait pas cette agglomération, la Confédération ne saura pas qui on est !

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucun rapport.

8. Préavis No 67 :

Aménagement de la rue du Caudray et du carrefour avenue du Censuy/rue du Caudray - Création d'une piste cyclable à l'avenue du Censuy

M. Jean- Marc Dupuis, président- rapporteur

M. J.- M. Dupuis, président-rapporteur, présente le rapport de la commission d'étude :

La commission chargée d'étudier le préavis n° 67, s'est réunie le mardi 13 décembre 2005 et le lundi 9 janvier 2006 à la salle de conférence du CTC. Elle était composée de Mmes Arielle Bonzon, Gisèle Martin et Tinetta Maystre, ainsi que de MM. Jacques Berthoud, Radovan Bila, Jean-François Clément, Alexandre Goedecke, Jean-Pierre Leyvraz, Daniel Rohrbach et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.

MM. les municipaux Jean-Jacques Ambresin, Raymond Bovier et Michel Perret en représentaient la Municipalité, accompagnés de Madame Heiniger et de Messieurs Martin Hofstetter et Christophe Cartier respectivement urbaniste et dessinateur GC.

Enfin une délégation des TL était composée de MM Thierry Carrard, membre de la direction et Patrick Nikles oeuvrant à l'aménagement des infrastructures.

Toutes ces personnes ont amené de nombreux compléments et levé certains voiles obscurs...

Cadre du préavis - Bref rappel

En 1997, lors de l'acceptation du plan de quartier P36 (Plan-Léman) les différents acteurs se sont mis d'accord pour les aménagements limitrophes de ce PQ. La part municipale étant entre autres d'aménager la rue du Caudray afin de la « rendre » aux piétons.

Objectif du projet

- tranquilliser la rue du Caudray
- modérer le trafic à la rue du Censuy
- construire des équipements conformes à la mobilité dite douce

Présentation du projet dans le terrain

Il est 20 heures, la commission au complet munie d'habits de saison se déplace sur les lieux de l'objet précité afin d'imaginer les différents éléments dans le terrain soit :

- l'aménagement de la rue du Caudray
- la création d'une piste cyclable le long de chemin piétonnier du Censuy
- la modification du carrefour Caudray -Censuy
- les différentes modifications à l'avenue du Censuy.

La rue du Caudray : vers une mixité piétons, cyclistes, bus.

Le projet prévoit le réhaussement d'une partie du Caudray et la pose d'un bitume de couleur afin de bien distinguer ce secteur piéton du réseau routier. Les transports Lausannois TL lient leur passage aux quatre exigences suivantes :

- Bonne visibilité du fonctionnement de la rue.
- Possibilité de croisement, aux arrêts au moins.
- Quai surélevé aux points d'arrêts sur une longueur de 12 mètres.
- Les chicanes (seuils ou gendarmes couchés) doivent satisfaire aux normes en vigueur et être disposées judicieusement, un bus ne se manie pas aussi aisément qu'une voiture.

Les services communaux en collaboration avec les TL ont étudié trois variantes. Celle proposée ayant suscité l'adhésion de toutes les parties. Le projet présenté convient donc aux TL. La rue étant dans un mauvais état et à certains endroits pas terminée la commission en finalité adhère au projet. En cas de suppression du relèvement de la chaussée, il eût fallu élargir le trottoir afin de satisfaire aux normes en vigueur aux TL. L'annexe 2 apporte plus de détails.

La piste au milieu du pré

Le projet prévoit la création d'une piste cycliste en élargissant le chemin piétonnier situé en parallèle à la rue du Censuy. Cette proposition ne sied pas à la commission et fera l'objet de l'amendement développé ultérieurement.

La plate-forme d'échange Caudray-Censuy

Le carrefour sera réaménagé. Il sera surélevé et muni d'îlots centraux afin de modérer le trafic. Un passage à piétons sera construit dans l'axe de la rue du Caudray et remplacera l'actuel situé une vingtaine de mètres plus haut en direction de la piscine.

La modification de la rue du Censuy

Des modérateurs de trafic dans la zone des arrêts de bus « Censuy » à la hauteur de l'avenue du Censuy 14 seront construits. Des places en épi seront aménagées au sud du carrefour Caudray-Censuy devant le bâtiment Censuy 11. La commission n'a pas d'objection particulière à ces aménagements, elle relève toutefois qu'il s'agit d'un axe de sortie de la ville.

Les coûts du projet

Dans un premier temps la commission trouve les coûts élevés et peu détaillés. L'examen de la soumission (annexe 1) et les compléments apportés par la municipalité la convainquent de la pertinence de ces montants.

De l'incompréhension et des regrets

A priori l'étude du préavis laisse songeur, voire plus. Le manque de précision et d'information ont fortement poussé la commission à refuser l'objet présenté par la municipalité. Difficile de donner un blanc-seing de 750'000 francs avec aussi peu de détails. Elle s'indigne quant à la légèreté avec laquelle le projet a été présenté. Les griefs principaux sont relatifs aux coûts des travaux et notamment à ceux du GC à la rue du Caudray, à l'emplacement des arrêts de bus, aux pistes cyclables, à la présentation des coûts très peu détaillée. A posteriori, en deuxième lecture, après de nombreux éclaircissements et compléments d'information, la commission se rallie au projet. La commission relève que ce projet tient compte des TNM du SDOL dont l'objectif est : « l'augmentation de l'attractivité des TNM avec des liaisons structurantes dans l'agglomération et un maillage fin de qualité pour la desserte des centres et des quartiers (fin de citation).

Vœux et amendements

La commission ne soutient pas la piste mixte vélos-piétons proposée. Elle préfère la variante élargissement de la rue du Censuy avec création d'une bande cyclable et abattage des arbres. Elle accorde à cet effet un montant de 50'000 francs supplémentaires à la municipalité pour la réalisation de cette plus-value par esprit de cohérence. Elle est néanmoins persuadée que la municipalité arrivera à réaliser ces travaux avec le crédit initialement demandé.

Amendement

Autorise la municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la rue du Caudray et du carrefour avenue du Censuy/rue du Caudray, ainsi que la création d'une bande cyclable par élargissement de l'avenue du Censuy dans le sens gare-piscine.

Accorde à cet effet à la municipalité un crédit complémentaire de 500'000 francs (450'000+50'000).

- **Vœu 1** (hors projet mais amené suite aux modifications à la rue du Censuy).
 - La commission désire que le passage à piétons, en face de la piscine, situé à la hauteur de la rue du Censuy 15 soit sécurisé.

- **Vœu 2**
 - La commission apprécie la variante retenue pour le projet Léman et remercie la municipalité de lui avoir présenté la maquette retenue, en primeur. Elle veut qu'une synchronisation s'effectue entre ce chantier et celui sur le site du collège du Léman afin de ne pas engendrer de coûts supplémentaires. Elle désire notamment que la pose du tapis final s'effectue après la fin des travaux du chantier Léman. Même si l'accès au chantier Léman est prévu par l'avenue du Censuy.

- **Vœu 3**
 - En cas de refus de l'amendement, la commission souhaite que l'on trouve une signalisation conforme à la Loi sur la Circulation Routière permettant d'écarter les cyclomoteurs de la piste mixte vélos-piétons et rendant celle-ci facultative pour les cyclistes.

Position de la commission

La commission se prononce en faveur du projet amendé par neuf approbations et une abstention.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.- P. Leyvraz (F.r.) : J'aimerais expliquer le pourquoi de l'amendement. Qu'est-ce qui ne va pas dans ce projet de piste mixte piétons-vélos ?

Il faut bien comprendre que selon l'Ordonnance sur la Signalisation Routière, les bandes et pistes cyclables sont légalement ouvertes aux vélomoteurs : et en plus leur usage est obligatoire (aussi bien pour les vélos que pour les vélomoteurs). D'où deux inconvénients.

Primo, une gêne importante pour les piétons. Ceux-ci pourraient coexister sans trop de problème avec des vélos sur une piste élargie, d'autant plus qu'à la montée les cyclistes ne font pas de la grande vitesse, mais avec des cyclomoteurs c'est nettement plus embêtant.

Deuxième inconvénient : si le caractère obligatoire de la piste ne pose pas de problème pour le cycliste venant de Préfally et se rendant à la Piscine, il en va tout autrement pour celui qui veut tourner à gauche sur le Caudray. En effet, en l'obligeant à venir sur cette piste plutôt que de rester sur l'avenue du Censuy, on lui impose un premier détour à droite alors qu'il veut aller à gauche. Ensuite, arrivé au niveau de la rue du Caudray, il doit complètement casser son élan pour tourner à angle droit pour rejoindre le Censuy. Et là encore, il doit s'arrêter une deuxième fois avant de traverser. J'ai même cru comprendre qu'on allait l'obliger à utiliser le feu pour piétons pour sa traversée.

Du point de vue du cycliste qui se déplace quotidiennement, qui utilise vraiment son vélo comme un véhicule, toutes ces obligations seraient ressenties comme autant de tracasseries supplémentaires alors qu'aujourd'hui il est si simple de tourner à gauche sur le Caudray lorsqu'on est déjà sur l'avenue du Censuy.

C'est pourquoi une bande cyclable sur le Censuy me paraît beaucoup plus adéquate que cette piste mixte.

M. A. Goedecke (rad.) : Comme les commissaires admettaient que cette dépense n'avait pas un caractère urgent, qu'en conséquence le rapport devait être établi pour le prochain Conseil, j'envisageais donc la rédaction d'un rapport de minorité, que j'aurais adressé à tous les conseillers, malheureusement les choses se sont précipitées puisqu'il n'y aura pas de conseil en février, semble-t-il, d'où je vous donne lecture de mes déterminations.

J'étais donc membre de la Commission chargée de l'étude de ce préavis et suis effectivement celui qui s'est abstenu, en voici les raisons :

Dans un premier temps, les commissaires étaient pratiquement tous d'accord que ce préavis avait un caractère trop onéreux, qu'il conduirait à un aménagement somptuaire de cette rue sans caractère de nécessité absolue, puis ils se sont ralliés à cette dépense lors d'une seconde séance, en particulier pour respecter les engagements pris par la Municipalité à l'égard des promoteurs du quartier « Plan Léman » (selon le Préavis numéro 70 du 16 septembre 1997).

Pourtant la situation financière de notre Commune ne nous permet pas d'affecter plus de CHF 400'000.- pour améliorer ce qui existe à cet endroit, alors que nous nous acheminons vers une dépense de CHF 800'000.-.

Mis à part le problème financier, mon abstention/opposition à ce préavis se justifie sur trois points à savoir :

- le tracé retenu pour les transports publics entre la Gare du TSOL à Malley et la Gare CFF de Renens,
- le respect des logements aménagés en dessous du niveau de la route du Caudray pour les nouveaux bâtiments locatifs du Plan Léman,
- l'agrandissement du Collège du Léman.

Premier point

En ce qui concerne le tracé entre les deux points : Gare du TSOL à Malley et la Gare CFF à Renens, celui-ci devrait être le plus rectiligne possible pour permettre une vitesse soutenue, afin de relier ces deux pôles dans un laps de temps court ... Le gymkhana pour arriver au Caudray n'est pas favorable surtout si la vitesse sur cette rue devrait être limitée à 15/20 km/heure pour respecter la nature avant tout **piétonne de cette rue dite de mobilité douce** ; par ailleurs, l'un des endroits essentiels affecté au sport de nos jeunes, le Censuy (football et piscine) ainsi qu'au stationnement à cet endroit des véhicules des enseignants et autre personnel du Collège du Léman et de la piscine est laissé de côté, obligeant ces nombreux utilisateurs à se déplacer à pied pour rejoindre l'entrée du stade, le terrain d'entraînement de foot, la piscine ou les places de stationnement.

Ainsi avant d'investir des sommes importantes pour les TL et notre commune, il y aurait lieu de s'assurer qu'on ne répètera pas les erreurs commises pour l'aménagement de l'avenue des Baumettes avec arrêt pour les bus, puis moins de 15 ans plus tard, déplacer la ligne de bus sur la route de Cossonay alors que l'amortissement de ces travaux était prévu lui aussi certainement sur 30 ans.

Deuxième point

Le respect des logements du Plan Léman dont les balcons et les jardins donnent du côté de la rue du Caudray.

Ces logements ont eu un coût pour les propriétaires qui les ont réalisés et ceux qui en **assument aujourd'hui les loyers devraient être respectés**, en ce sens que la circulation des bus devrait être imposée sur le côté « est » de la chaussée soit du côté Collège Léman ; tenant compte du talus existant tout le long à « l'est » de la chaussée, il était parfaitement possible d'enterrer partiellement le tracé nécessaire au passage des véhicules de transports publics garantissant sur les 2/3 de la route du Caudray, le passage en site propre avec accès à pied par-dessus la ligne des TL pour rejoindre le collège, permettant ainsi le marquage net entre la zone piétonne et l'aire du Collège qui devrait être distincte, selon l'avis des responsables de l'enseignement.

Troisième point

L'agrandissement du Collège du Léman.

Ces travaux auront un effet non négligeable au sud ouest du collège (accès des véhicules au chantier puis accès en véhicules pour les services en tous genres : voirie, ambulance, feu, éventuellement enseignants etc..) débouché de la rue du Léman sur le Censuy, réaménagement des zones de détente (cour de récréation) etc., etc...d'où initialement plusieurs commissaires étaient également de l'avis que nous devions reporter ce préavis « Caudray » afin que les travaux à réaliser au « sud ouest » du Collège soient réalisés parallèlement à ceux de l'ouest, soit de la rue du Caudray.

Mesdames, Messieurs les Conseillers, nous devons éviter des dépenses **pas absolument nécessaires**, actuellement les bus circulent presque normalement à la rue du Caudray, l'accès des usagers aux véhicules peut être amélioré à moindre frais, **en revanche, les risques réels se situent à la rue du Censuy**, où la voie est étroite et les cyclistes allant en direction de la piscine sont en danger réel sur cette route. Investissons donc pour ce tronçon qui facilitera aussi la circulation des bus à cet endroit ; nous aurons alors tout loisir de nous réinterroger ultérieurement sur le passage définitif et pour le long terme des transports publics à la rue du Caudray, plutôt que par les terrains et parking du Censuy ...A ce moment, dans trois ans, on complètera par un montant de CHF 400'000.- les travaux du Caudray s'ils s'avèrent indispensables.

En accordant un crédit complémentaire de CHF 100'000.- à celui octroyé au préavis numéro 70 du 16 septembre 1997, les travaux à la route du Censuy, y compris la piste cyclable, selon l'amendement proposé par la Commission, peuvent être réalisés sans délai et un montant d'un peu plus de CHF 100'000.- sera affecté à la signalisation et pour le rehaussement ponctuel des trottoirs à la hauteur des deux stationnements actuels des bus, enfin pour remédier à l'évacuation de l'eau stagnante sur cette route.

Ceci dit, je vous propose l'amendement suivant :

Amendement

Les travaux de réaménagement de la rue du Caudray seront réalisés après la fin des travaux d'agrandissement du Collège du Léman, en revanche les travaux compris dans ce préavis sur la route du Censuy y compris la piste cyclable, selon l'amendement proposé par la Commission désignée pour ce préavis, sont réalisés sans délai ; un montant complémentaire de CHF 100'000.- au montant de CHF 300'000.- accordé par le préavis numéro 70 du 16 septembre 1997 est accordé à cet effet.

Les conclusions du préavis sont modifiées en conséquence, soit :

Le Conseil communal de Renens :

1. **autorise** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement indispensables de la rue du Caudray et du Carrefour avenue du Censuy, route de Caudray ainsi que la création d'une piste cyclable selon amendement proposé par la Commission à l'avenue du Censuy.
2. **accorde** à cet effet à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 100'000.- TTC, portant le projet à une dépense totale de CHF 400'000.- TTC dont CHF 300'000.- ont été approuvés antérieurement par le préavis 70, plan de quartier P36, Plan Léman du 16.09.97.

Mme A. - M. Depoisier, syndique : Les discussions de ce soir n'ont pas tellement montré ce que je vais dire, mais les discussions dans les groupes ont montré que ce projet de piste cyclable n'est pas encore mûr et qu'il pose encore beaucoup de question à l'intention de Conseil.

Par contre, sur un des vœux que fait la commission, je peux déjà rassurer la commission c'est en ce qui concerne le vœu No 2. Je peux vous dire que tout à l'heure, j'ai pu discuter avec l'ingénieur-paysagiste qui a participé au concours du Léman. Il a collaboré au projet gagnant, le premier prix. C'est donc avec lui que nous allons construire et faire les aménagements extérieurs de ce collège. Je lui ai expliqué quel était le projet sur le Caudray et il a vu jusqu' où il pouvait intervenir. Les choses vont tout à fait être coordonnées. J'aimerais rappeler aussi que ce quartier est terminé depuis plusieurs années et que vraiment on a un peu honte de laisser une route dans cette état alors qu'on a un quartier remodelé et magnifique !

Ce qui fait que la Municipalité qui souhaite vraiment pouvoir aménager cette route du Caudray dans l'état où elle vous l'a proposé. Se rendant compte que cette piste cyclable pose des problèmes, la Municipalité retire de son préavis et de sa proposition ce qui concerne la piste cyclable. Elle reviendra auprès du CC avec un projet de piste cyclable qui sera certainement un projet plus global. Là, on avait imaginé que sur le même chantier on pouvait réaliser ce petit tronçon de piste cyclable, mais cela pose un tas de problèmes. Alors on reviendra certainement avec un projet plus global qui nous permettra d'avoir une piste plus longue et qui nous conduise d'un endroit à un autre.

Il faut considérer les conclusions avec un montant de Fr. 20'000.—en moins, soit sous points 1 et 2 des conclusions le texte et les montants suivants :

1. **Autorise** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la rue du Caudray et du carrefour avenue du Censuy/rue du Caudray, ainsi que la création d'une piste cyclable à l'avenue du Censuy.

2. **Accorde**, à cet effet, à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 430'000.—TTC **Fr. 430'000.--** TTC, portant le projet à une dépense totale de Fr. 750'000.—TTC **Fr. 730'000.--** TTC dont Fr. 300'000.-- ont été approuvés antérieurement par le préavis N° 70 - Plan de quartier P36 «Plan-Léman» du 16 septembre 1997.

Remarque : Le président-rapporteur de la commission du préavis No 67 demande une interruption de séance pour débattre avec les membres de la commission de la modification des conclusions municipales annoncée par Madame la Syndique Anne- Marie Depoisier.



M. J.- M. Dupuis : les membres de la commission se sont réunis pour prendre position sur ce que la Municipalité nous proposait, c'est-à-dire de modifier les conclusions de Fr. 20'000.- et de représenter ultérieurement un autre projet concernant la piste cyclable.

Au vote de la commission : 4 membres acceptent cette modification, 4 sont contre et il y a deux abstentions.

La commission s'est également posé la question s'il n'était pas mieux de tout retirer, afin d'améliorer la proposition concernant le quartier et nous représenter des choses claires.

Le vote de la commission sur cette éventuellement proposition a été de 4 voix pour, 3 avis contre et 3 absentions ! Les positions de la commission d'étude du préavis No 67 sont donc claires, le débat aura donc lieu dans la salle !

Mme A.- M. Depoisier, syndique : Permettez-mois de clarifier un petit peu les choses : la Municipalité a décidé de retirer la partie du projet qui concerne la piste cyclable, de revenir par la suite avec un autre projet certainement plus global et qui sera discuté avec la commission. Les conclusions que nous vous proposons de voter ce soir c'est une somme de Fr. 430'000.--, au lieu des Fr. 450.000.--.

La Municipalité insiste un peu pour dire que nous avons besoin d'aménager cette route. Encore une fois, on a honte de laisser dans un tel état un quartier qui a été réaménager et pour lequel on dit que Renens change d'image. En laissant les choses comme ça dans ce quartier, l'image ne changera pas vraiment.

La Municipalité vous propose donc de voter les conclusions à Fr. 430'000.—pour ce projet, sans le projet de piste cyclable.

J.- F. Clément (soc.) : je fais partie des commissaires qui ont traité ce préavis. Je soutiens la proposition municipale. J'avais de fortes réticences sur cette piste cyclable parce qu'isolée et courte. Elle amène de plus des vélos sur une zone actuellement dédiée à des piétons: aux familles, aux jeunes enfants et personnes âgées.

La proposition municipale, de retirer l'aspect « piste cyclable » de ce projet et de le repenser ultérieurement règle cette difficulté. Le reste du projet est particulièrement adapté.

Le projet du lauréat du concours du Léman a été révélé à la commission. La proposition du préavis présenté ce soir prend encore une autre dimension. Il est essentiel d'implanter sur cette place une zone de « mobilité douce ».

Enfin, ce projet est sollicité par les habitants du quartier. L'opportunité nous est donnée de réaliser un projet important pour les habitants d'un quartier du sud des voies CFF.

Je vous invite à suivre la proposition municipale qui retire ce bout de piste cyclable

M. P. Mettraux (rad.) : J'abonde dans le soutien de ce préavis également ; je crois que c'est important d'aménager ce chemin du Caudray qui fait quelque part honte aux habitants de Renens qui sont là, quand les gens arrivent dans le joli quartier du Silo qu'on a aménagé et quand on prend notamment place dans les appartements, on imagine que les habitants sont à 1m50 du niveau de la rue du Caudray et qu'il y a ce chemin poussiéreux et mal aménagé ; je crois que c'est le moment d'aménager cette place.

Au chemin piétonnier et la piste cyclable, c'est bien de prendre le temps de l'étudier. Mon sentiment était de séparer ces 2 cheminements, c'est-à-dire le chemin piétonnier et la bande cyclable séparée par un bon mètre de terrain, en effet la configuration des lieux le permet et pour une fois qu'à Renens on aurait un tronçon de piste cyclable, un site propre cela serait heureux .

Je remercie la Municipalité d'avoir retiré cet élément du préavis proposé et que l'on puisse ainsi avancer. J'encourage chacun à soutenir le reste de ce préavis.

M. J. Depallens (F.r.) : Je suis soulagé du retrait du module de piste cyclable parce qu'il faisait frissonner au moment de la discussion préalable dans le groupe de la Fourmi Rouge. Parce qu'il y a toute une zone sur laquelle il faut réfléchir en termes de flux de transport routier, camions, vélos et piétons. Je crois qu'on doit tenir compte du projet du Léman : où sera le parc à vélos dans un Collège du Léman agrandi ?

Il y a 4 pôles, si on veut, qui sont importants à considérer :

- Le Collège du Léman agrandi
- le Censuy comme place, avec le FC Renens, c'est-à-dire la partie sportive
- le Caudray, qui est l'élément nouveau
- la Piscine

Je crois qu'il est suffisamment important, en raison de l'intensité de flux de trafic en été, pour réfléchir s'il faut des feux pour les vélos. Je crois qu'il y a assez d'éléments pour réfléchir, je ne suis pas pour repousser aux calendes grecques en disant « on ne fait rien tant qu'on n'a pas un plan général de pistes cyclables sur tout Renens ».

Je crois que cet endroit-là doit être coordonné avec les travaux des architectes autour du collège du Léman et réfléchir aux pistes cyclables. Je ne suis pas satisfait de la manière dont les vélos circulent à la sortie du tunnel – rue du Lac/ rue du Léman - là aussi c'est un peu bizarre, c'est bricolé il y a un petit trottoir, il y a une barrière, ensuite on débouche brusquement sur la chaussée. Le carrefour Silo/Caudray mérite d'être étudié aussi en termes cyclistes et le carrefour Caudray/Censuy à angle droit également.

Je crois qu'on peut repousser ce soir cet élément pour en faire une étude plus sérieuse en matière de flux, de trafic de bicyclettes, très intenses vu ces quatre pôles qui se développent en synergie.

Mme T. Maystre (AeC) : Moi, je viens présenter mes doutes !

Promesses, promesses... on nous promet aussi des « zones 30 » depuis 4 ans. On a voté il y a quatre ans un crédit de Fr. 680'000.— qui permettrait de modérer la circulation dans l'ensemble notre Ville... On attend toujours !

Maintenant, on retire un bout de Fr. 20'000.— à ce projet ..même s'il n'est pas optimal, tout en nous disant : « on fera mieux plus tard » !

Je ne sais pas ... « un tien vaut mieux que deux tu l'auras ! »... le risque est grand !

Je préférerais qu'on retire le tout, qu'on l'étudie avec ces éléments nouveaux. Ma grande crainte est qu'effectivement ces pistes cyclables ne soient que pour dans bien longtemps !

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

M. le Président soumet tout d'abord au vote l'amendement proposé par de Monsieur le conseiller communal Alexandre Goedecke à l'assemblée.

Cet amendement est rejeté à une large majorité, quelques avis contraires et 8 abstentions.

M. le Président prie le président-rapporteur de donner lecture des nouvelles conclusions modifiées par la Municipalité :

\$

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 67 de la Municipalité du 21 novembre 2005,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la rue du Caudray et du carrefour avenue du Censuy/rue du Caudray.
2. **Accorde**, à cet effet, à la Municipalité un crédit complémentaire de **Fr. 430'000.--** TTC, portant le projet à une dépense totale de Fr. 730'000.-- TTC dont Fr. 300'000.-- ont été approuvés antérieurement par le préavis N° 70 - Plan de quartier P36 «Plan-Léman» du 16 septembre 1997.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, section N° 420 - Architecture et urbanisme. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 - Ouvrage de génie civil et d'assainissement, plus précisément dans le compte N° 420.5010.072 - Aménagement rue du Caudray, carrefour du Censuy et piste cyclable avenue du Censuy.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

Soumises au vote, c'est avec 36 voix « pour », 19 avis contraires et 6 absentions que les conclusions municipales du préavis No 67 sont acceptées.

9. Préavis No 68 :

**Admission de 19 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

M. le Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

10. Préavis No 69 :

Réfection de la dalle sur la Mèbre entre la rue de Lausanne et la rue de la Mèbre (2ème étape).

Dépôt du préavis – Discussion préalable.

M. le Président ouvre la discussion préalable ; la parole n'étant pas demandée, la commission d'étude désignée pour l'étude du préavis est composée comme suit :

Du groupe radical	:	M. Hubert Desboeufs, président-rapporteur M. Alexandre Goedecke M. Pascal Montemari
Du groupe Fourmi rouge	:	M. Jean-Pierre Glaus M. Vincent Keller
Du groupe AeC	:	M. Bernard Saugy
Du groupe libéral	:	M. Gilbert Nicolas
Du groupe socialiste	:	M. Gina-Luca Ferrini M. Pierre Larchevêque M. Raymond Vincent

11. Préavis No 70 :

**Société coopérative d'habitation de Renens - Chemin de Borjod 2 à 10
- Prolongation du droit de superficie.**

Dépôt du préavis – Discussion préalable.

M. le Président ouvre la discussion préalable ; la parole n'étant pas demandée, la commission d'étude désignée pour l'étude du préavis est composée comme suit :

Du groupe socialiste	:	Mme Rose-Marie-Prêtre, présidente-rapporteuse Mme Eva Gloor M. Robert Mulopo
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Danielle Ayer Mme Simone Szenyan-Reymond
Du groupe AeC	:	M. Jean-Jacques Gaudard

Du groupe radical : M. Jacques Berthoud
Mme Gisèle Martin
M. Pascal Montemari

Du groupe libéral : Mme Antoinette Schaffner

12. Propositions individuelles et divers.

Mme Ch. Sartoretti- Girardin (AeC) développe une motion « Parlement des Jeunes » :

Il y a quelques années s'est créé dans notre commune un Parlement des jeunes. Si celui-ci s'est rapidement essoufflé, c'est probablement dû surtout au manque de patience des autorités d'alors qui n'ont pas mis beaucoup de conviction dans la réalisation du projet. Ce serait le moment de s'y atteler à nouveau.

Tous les jeunes rennais devraient s'intéresser à la vie politique le plus tôt possible. Ils ont certainement des choses très intéressantes à nous dire et le Parlement est un moyen magnifique pour que ces futurs électeurs puissent s'exprimer et s'initier au fonctionnement des institutions politiques de leur ville. A Neuchâtel et, plus près de nous, à Prilly, où de tels Parlements existent, les jeunes se font entendre et obtiennent des résultats probants. C'est très encourageant.

Certes, cela représente un travail supplémentaire pour les autorités, mais qui requiert peu de moyens. Je suis sûre que le jeu en vaut la chandelle. C'est pourquoi, je dépose ce soir une motion pour la création ou la re-création d'un parlement des jeunes à Renens.

Soumise au vote, c'est à l'unanimité des membres présentes que cette motion sera transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme A. Schaffner (lib.) fait une interpellation : Je m'adresse à la Municipalité, afin d'avoir quelques précisions au sujet des ordures.

Est-il vrai qu'une partie des ordures ménagères des communes environnantes seront déchargées près de la Grande Salle pour y être compactées et chargées dans des containers avant d'être acheminées vers TRIDEL ?

Je souhaiterais également savoir où en est exactement la Municipalité dans ses pourparlers avec les CFF. J'attends une réponse par écrit, ainsi que de plus amples informations.

M. M. Perreten, conseiller municipal (étant donné que le texte de l'interpellation lui avait été remis à l'avance, une réponse peut être donnée immédiatement) :

A l'initiative de Renens, un groupe de réflexion a été mis sur pied pour étudier ensemble la problématique des déchets du point de vue récolte, recyclage, tri, financement ; ce groupe s'est déjà rencontré à deux reprises. Il comprend les communes de Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Lausanne a décliné l'offre de participer à ce groupe, car ils ne dépendent pas du même périmètre de gestion qui, je le rappelle, est pour nous Valorsa.

Des changements importants dans la récolte des ordures ménagères en particulier vont avoir lieu, puisque l'usine Tridel est en route et que les ordures seront acheminées par train via un tunnel, appelé déchoduc, en consultation, dont l'ouverture est prévue à la fin de cette année.

Le système de ramassage devra être modifié de manière à ce que le camion collecteur soit équipé de containers fermés compatibles avec le transport par rail.

Les gares de transbordements sont à l'étude.

Pour 40 % de Lausanne et quelques petites communes récoltées par Lausanne ainsi que, Prilly, Chavannes, Ecublens, Jouxens-Mézery, St-Sulpice et Renens, ce sera le Centre Intercommunal de logistique – gestion de déchets de Malley, avec un accès par la Rue du Chablais, c'est-à-dire par le sud, comme le prévoit l'étude d'impact qui est à l'enquête publique jusqu'au 13.02.2006.

Par contre, il serait prévu que Bussigny, Crissier, Villars-Ste-Croix, Denges, Echandens, Lonay viennent à la gare marchandises de Renens, mais il n'y a aurait pas de compactage ou de broyage sur place, mais seulement le transfert du camion sur le train des bennes ACTS.

La Municipalité a écrit plusieurs fois aux CFF et en a parlé à des multiples occasions qu'elle ne voulait pas une augmentation du trafic poids lourds au centre de Renens, mais bien une substantielle diminution, vu l'orientation donnée au cœur de notre ville.

La Municipalité tiendra informé le Conseil Communal, et par là la CARIC, de la suite de ce dossier.

Mme V. Berseth Haged (F.r.) dépose une interpellation concernant les agissements de la police :

Vous avez probablement lu dans la presse (24Heures) le 5 décembre dernier, les problèmes auxquels a dû faire face M. Rachid Essabbahi parce qu'il a pris un ticket de bus à Fr. 2.40 au lieu de Fr. 2.80.

En effet, M. Essabbahi, qui est un utilisateur très occasionnel des bus, s'est tout simplement trompé de ticket. De ce fait, il a dépassé d'une station la zone permise par son ticket. Il a été contrôlé. Les quatre employés TL auxquels il avait présenté sa carte d'identité insistèrent pour obtenir l'adresse de M. Essabbahi, que celui-ci a tardé à fournir.

M. Essabbahi a été saisi par le cou par l'un des hommes pendant qu'un autre contrôleur lui a saisi violemment le bras droit en le tordant contre le siège.

La Police appelée sur place n'a guère été plus tolérante. M. Essabbahi a été plaqué au sol, menotté et conduit dans une cellule du poste de police. Il y a subi un contrôle d'alcoolémie, qui s'est avéré négatif !! Les policiers lui ont dit « vous pouvez partir » et ont refusé de l'entendre.

Deux médecins ont constaté des lésions suite à l'agression des employés TL et de la police de Renens. Une plainte a été déposée contre les employés TL. Par contre aucune plainte n'a été déposée contre la Police de Renens, à ce jour.

En conclusion, je vous pose les questions suivantes :

- Que fait la Municipalité pour que de tels dérapages n'aient plus lieu ?
- Comment sont formés nos policiers ?
- Comment sont aidés nos policiers quand ils doivent faire face à des situations difficiles ?
- Quelles conditions légales doivent-elles être remplies pour amener une personne, dont les papiers d'identité sont en ordre, au poste de police ?

J'ai encore un vœu : je demande que M. Essabbahi soit reçu par un responsable de la Police, le conseiller municipal ou le chef de service. Je précise que M. Essabbahi est marocain, qu'il a 58 ans, qu'il n'est pas un balèze, ni provocateur.

D'autre part, en dehors de M. Essabbahi, une « Fourmi Rouge » a relaté l'arrestation d'un homme jeune, violent verbalement, qui une fois menotté s'est fait frapper la tête sur le goudron et a été blessé. Un autre cas figure dans l'avant-dernier journal de la « Fourmi Rouge » où un autre homme – un chauffeur de taxi âgé – a été malmené.

En deuxième conclusion, j'en ai vraiment assez de m'entendre dire que les policiers les plus « vaches » du Far West sont ceux de Renens. Mais il y a une petite lueur d'espoir puisque nous venons de toucher un nouveau chef qui s'appelle « Séchaud » !

M. P. Petter, conseiller municipal : Je prends acte des propos de Madame Berseth ; je ne puis en l'état ni les confirmer ni les infirmer, les choses se sont passées.

Récemment, il y a une année environ, des accusations avaient été portées ici même contre des policiers à propos d'une intervention qui s'était mal déroulée, il est vrai. Quoi qu'il en soit, après jugement, il s'est avéré que c'est la personne interpellée qui a été condamnée par la justice, et non les policiers qui ont été totalement blanchis.

Il est parfois des propos, tenus dans cette salle, qui mériteraient d'être vérifiés et analysés avant d'être portés sur la place publique.

Nous analyserons donc les interventions qui ont été portées à notre connaissance ce soir et il vous sera répondu ; nous pourrions ainsi nous faire une idée plus précise de ce qui s'est réellement passé ; je ne peux rien vous dire d'autre ce soir.

Mme V. Berseth Hadeq (F.r.) : Je remercie Monsieur le conseiller municipal. Effectivement, je compte sur vous pour vérifier mes dires, car c'est bien pour cela que je vous en parle.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) dépose une motion intitulée « **Un geste de notre commune, pour une plus grande égalité des chances** » :

Période électorale : combien de femmes se présenteront sur les listes ?

Les femmes sont souvent sous-représentées dans les parlements. Les causes de ce constat sont multiples, et il n'existe pas de solution simple. Souvent, les femmes sont contraintes au renoncement : quel que soit leur niveau de formation, elles renoncent à une activité professionnelle, à des postes à responsabilité, à un engagement politique. A ce constat, s'ajoute celui que la précarité touche particulièrement les femmes. Elles se trouvent ainsi contraintes, pour des raisons pratiques et financières, à renoncer à faire entendre leur voix, à défendre leur position dans les lieux où elles pourraient le faire. C'est une perte pour elles, pour leurs enfants, pour leur famille et pour la société. C'est surtout une injustice qu'il faut combattre par tous les moyens.

Au nom de l'égalité, je demande à notre Municipalité de s'engager pour pallier autant que possible à ce niveau, aux obstacles qui empêcheraient les citoyennes de s'engager pour la cause commune.

Afin d'encourager les femmes qui en feraient la demande, à s'engager pour notre commune, je demande à la Municipalité d'étudier la proposition suivante :

- Qu'en guise d'encouragement à la participation au Conseil Communal, les frais de garde relatifs aux heures de séances, ainsi qu'aux heures de préparation de ces séances et aux séances de commissions, soient pris en charge par notre commune.

Bien consciente que cette mesure ne résoudra pas tout, j'insiste sur le fait qu'il s'agirait avant tout d'un geste symbolique d'une commune soucieuse d'égalité.

Soumise au vote, c'est par 35 voix « pour », 23 avis « contraires » et 6 abstentions que cette motion sera transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme T. Maystre (AeC) dépose un postulat pour une plus grande sécurité sur les passages piétons **Interfaces piétons – voitures : attention au danger !**

La semaine précédant Noël, 2 accidents se sont produits sur le passage piéton situé sur la route de Lausanne, au bas de l'avenue du Château et du chemin des Clos. A la même période, il s'en est également produit un sur le passage situé sur la route du Bugnon, à l'intersection du chemin de Jouxens. Sauf erreur, il y a eu des blessés.

A l'heure où l'opinion publique se focalise sur les dangers potentiels dus aux chiens, on oublie parfois un peu vite qu'un danger bien plus grand se situe sur nos routes.

Les statistiques du BPA (le bureau pour la prévention routière) mentionnent qu'en 2004 (soit les derniers chiffres publiés) 950 accidents occasionnant des dégâts corporels, parfois fatals aux piétons touchés se sont produits sur les passages piétons en Suisse. Et ce ne sont d'ailleurs pas toujours les seuls piétons qui en sont victimes.

Visiblement Renens contribue à cette triste statistique. Y a-t-il lieu d'entreprendre quelque chose pour que cela ne soit plus le cas ?

Le passage sur l'avenue de Lausanne mérite une attention particulière : les accidents, même sans gravité, y sont nombreux. La signalisation en place, bien que probablement conforme, ne suffit pas. L'automobiliste, souvent pressé, n'a d'attention que pour les feux situés en contrebas et le panneau de prudence passe inaperçu. De plus, la taille de la route invite à la vitesse. Le piéton, de son côté, n'a d'attention que pour le bus qui arrive en face et sa patience à attendre au bord de la route en est logiquement diminuée.

Je demande donc à la Municipalité :

1. Dans un premier temps, d'étudier la possibilité de sécuriser rapidement ce passage là, par le biais d'un rétrécissement, d'un éventuel feu ou pour le moins par une signalisation et un éclairage accrus.
2. Dans un deuxième temps, d'établir, au moyen des statistiques en sa possession, un bilan de la sécurité des passages à piétons et de prendre les mesures actives pour améliorer l'éventuel déficit de sécurité constaté.

Je vous remercie de votre attention.

Soumis au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que le postulat présenté par Madame la conseillère Tinetta Maystre sera transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme B. Forestier (lib.) : Il y a trois ans, nous fêtons le Bicentenaire du Canton de Vaud. Il y a deux jours, fête importante, le 24 janvier.

Certains enseignants ont profité de ce jour pour faire un petit moment d'instruction civique. Ils ont dit aux élèves que quand il sortiraient, ils verraient que les bâtiments administratifs auraient des drapeaux ... et bien cette année ni l'église, ni devant les collèges (je n'ai pas fait le tour des tous les collèges de la Commune) - ni au collège du 24-janvier ni devant celui de Verdeaux, il n'y avait aucun drapeau.

Je trouve donc assez désolant pour une Fête vaudoise – en étant fière d'être vaudoise – qu'il n'y ait pas eu de drapeaux ce jour-là !

M. M. Perreten, conseiller municipal : J'ai pris bonne note de la remarque. Mais rassurez-vous : ce n'est pas parce que le municipal des concierges est bernois qu'il n'y a pas eu de drapeaux ... !

Mme F. Widmer (rad.) : est-ce que la Municipalité pourrait m'informer quant à l'actuel taux de location des immeubles du Simplon qui doit se faire ce début d'année, tant concernant les appartements subventionnés que ceux qui ne le sont pas ?

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Le premier immeuble est entièrement loué, les locataires devraient normalement entrer en février 2006 et pour le deuxième immeuble la location est en cours.

Finalement, dans une situation dont la Municipalité a débattu et pour laquelle elle n'a pas été ravie, les appartements non subventionnés - en marché-libre - seront entièrement dans le second immeuble. Il n'y en a pas dans le premier immeuble, parce qu'il y a eu un grand nombre de demandes de logements subventionnés et en même temps des difficultés à louer les appartements non subventionnés. Suite à cette situation, la Municipalité a écrit à la Gérance Cité-Derrière et nous avons l'engagement de leur part que les 8 appartements en « marché-libre », ceux qui ont été prévus dans la précision du Conseil communal, seront dans le second immeuble dont la location est actuellement en cours.

M. J. Studer (soc.) : « Etude et analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune de Renens » suite (et certainement pas fin).

- De la motion déposée le 6 août 2001.
- De la réponse municipale faite le 14 octobre 2002.
- Des rapports d'activité de la commission et de la sous-commission d'étude déposés le 10 décembre 2002 et le 13 février 2003.
- De mon interpellation devant ce Conseil le 6 novembre 2003 et de la promesse faite à ce même conseil le 1^{er} avril 2004.

En effet, ce 1^{er} avril, je proposais d'utiliser les réflexions municipales et de la commission d'étude comme base d'un cahier des charges que l'on remettrait à une étudiante ou à un étudiant d'une école sociale et pédagogique, qui pourrait aussi plancher sur la problématique des places de jeux pour l'épanouissement de la jeunesse à Renens et par la même proposer des pistes à explorer pour améliorer (si cela est encore possible) la situation.

Monsieur Olivier Golaz, conseiller municipal en charge de la jeunesse, de la culture et du sport avait répondu, je le cite : « cette excellente idée sera étudiée par la Municipalité ».

Bien que cette réponse fut faite un 1^{er} avril, je vous pose tout de même la question M. Golaz :

- L'idée a-t-elle fait son chemin au sein de la Municipalité ?
- Une action a-t-elle été entreprise ?
- Si oui ? Laquelle ?
- Si non ? Pourquoi ?

M. O. Golaz, conseiller municipal : M. Studer, J'ai bien entendu vos questions M. Studer et en ai pris note, même si c'était un 1^{er} avril ! Le Service Culture-Jeunesse-Sport a bien l'intention de mettre en place une politique de la jeunesse et le dossier n'a pas été mis en veille. Il est toutefois à noter que mon service n'est pas seul à être concerné, il y a également le Service Environnement et Maintenance. Bien que la Municipalité n'ait à ce jour pas encore ratifié de rapport à ce sujet, je vous promets que le nécessaire sera fait prochainement.

M. O. Barraud (soc.) . Je suis quelque peu interloqué quant aux logements subventionnés. Je dois dire que le principe de mixité dans le même immeuble était relativement important pour moi dans le cadre du concept. On sait que dans les immeubles, il y a une vie qui se crée. S'il y a des appartements non subventionnés et subventionnés qui sont dans le même immeuble, cela avait pour moi aussi un but et je m'étonne tout d'un coup de voir tous les logements subventionnés dans le même bâtiment – surtout si j'ai bien compris celui qui est par hasard au bord de la route et ceux qui ne le sont pas dans le bâtiment situé derrière, mais je ne suis pas tout à fait sûr de ce qui va se passer.

Dans tous les cas, je regrette fortement ce manque de mixité à l'intérieur de l'immeuble parce que finalement ce n'est pas deux immeubles conjoints qui ont une vie, mais la vie se crée dans l'immeuble entre les gens qui se croisent en bus, en relevant le courrier, en rentrant avec les commissions, c'est comme cela que se crée aussi une vie d'immeuble, moi personnellement, je connais très bien mes voisins dans mon immeuble, ceux de l'immeuble d'à-côté, je ne les vois pas trop.

Je regrette vraiment très fortement et je souhaite avoir des explications supplémentaires par rapport au renoncement de la mixité des immeubles.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Ce que je peux vous répondre M. Barraud, c'est qu'en principe il y aurait dû et pu avoir un mélange dans les deux immeubles . Il n'y a pas d'appartements qui avaient été spécifiquement choisis dans le premier immeuble pour des logements au marché libre.

Il s'est trouvé qu'à la mi-décembre, la Coopérative Cité-Derrière nous a avertis que la location était pratiquement terminée et qu'ils n'avaient pas trouvé de logements hors conditions subventionnées pour ces immeubles. Ils nous l'ont expliqué par le fait que malgré l'emplacement intéressant près de la Gare et des TL, ils avaient eu de la difficulté à louer des locataires en logement libre, à cause de la mixité. Il semble qu'ils n'aient pas cherché très activement, et il est vrai que la Municipalité n'était pas absolument ravie de cette situation. En même temps, ils avaient une forte demande d'appartements subventionnés et devaient prendre une décision. Nous étions à la mi-décembre, et la Direction de la Sécurité sociale leur a donné son feu vert, en demandant que les logements au marché libre se trouvent dans l'autre immeuble. Je rappelle que dans le préavis sur le subventionnement de cet immeuble, le budget permet un subventionnement complet. Par contre, il avait été dit que le Conseil communal et la Municipalité souhaitaient que 8 logements soient en marché libre.

Ce qui signifie qu'ils soient offerts à des familles qui ne répondent pas aux conditions financières pour l'obtention d'un subventionné, mais qui répondent aux conditions en ce qui concerne l'occupation (exemple : le nombre d'enfants). Ce chiffre de 8 avait été décidé par la Municipalité ; il est relativement important sur 45 logements, puisque cela fait un taux de 17 % des logements ; rappelons qu'à Lausanne le taux de mixité dans les subventionnés est de 10 % .

Mais on va mettre ces 8 logements, comme la Municipalité s'y est engagée auprès du Conseil communal. La Coopérative Cité-Derrière a entendu la volonté de la Municipalité ; rappelons que c'est elle et non la commune qui est responsable de la location. Nous ne faisons que vérifier si les conditions du subventionnement sont remplies. Cité-Derrière s'est donc engagée à louer 8 appartements en marché libre dans le deuxième immeuble. J'espère M. Barraud que la vie entre ces deux immeubles sera suffisamment proche et importante pour que les locataires se mélangent.

Mme F. Widmer (rad.) : Vous dites que la Municipalité souhaiterait que ces appartements soient loués. S'ils ne le sont pas ? – Je souhaiterais savoir quelle sera la manière de réagir de la Municipalité, vu qu'apparemment tous les subventionnés se sont loués rapidement ?

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Nous avons écrit à Cité Derrière que nous souhaitons vivement que ces logements soient loués en marché libre. S'ils ne le sont pas, c'est évident qu'ils devront nous prévenir assez tôt et que nous devons réfléchir et prendre position.

Je ne peux pas préjuger de la position de la Municipalité, mais il y a deux possibilités :

- La position de les laisser libres – ce qui ne me semble, à mon avis, pas évident non plus, alors que les listes de demandes pour subventionnés sont énormes, mais on pourrait prendre cette position pour le principe.
- L'autre position est de discuter éventuellement d'en louer moins ; mais surtout nous vérifierons si ces appartements ont été mis clairement sur le marché. Je rappelle qu'au Silo, les appartements ne se louent pas ou difficilement ; pour ceux du Simplon cela ne devrait pas être le cas, car même en marché libre, soit non-subventionnés, les loyers ne sont pas aussi élevés que ceux du quartier du Silo. Donc je pense que ces appartements se loueront, j'en suis même persuadée.

M. O. Barraud (soc.) : Excusez-moi d'insister et de me montrer un peu tenace sur cette question.

Mais au vu de ce qui s'est passé, la Municipalité doit suivre particulièrement bien et s'assurer, parce que je me rappelle assez bien les prix des logements non subventionnés et à l'heure actuelle avec le nombre de personnes qui cherche un logement à ce prix-là et si on compare avec le quartier du Silo, ces appartements y trouveront preneur et je pense encore qu'en se montrant un peu plus insistant, peut-être vis-à-vis de Cité-derrière. Je ne peux que réitérer mon mécontentement parce que je dois dire que personnellement je me suis également investi par rapport à ces logements subventionnés.

La mixité est pour moi quelque chose d'extrêmement important et je ne peux à ce niveau-là que réitérer mon mécontentement et inciter la Municipalité à faire en sorte que maintenant cela se déroule un peu mieux que jusqu'ici.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Monsieur Barraud, je vous l'ai dit deux fois... je peux encore vous le redire une troisième fois !

M. J.- P. Rouyet (F.r.) fait une annonce : « Chanteur romand qui a le vent en poupe, il s'appelle François Vez. Il enseigne aussi à l'Ecole de Musique de la Source. Il donnera, à l'initiative de la Fourmi Rouge, un concert dans cette salle, accompagné de 10 musiciens le samedi 25 février 2006. Vous y êtes toutes et tous invités. »

Mme R. Joliat (rad) :

Monsieur le Président du Conseil communal,
Madame la Syndique,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Ainsi que j'en avais déjà fait part lors d'une séance de Bureau du Conseil, je saisis l'occasion de cette 10^{ème} et 1^{ère} séance de l'année 2006 pour vous prier de prendre acte que je ne sollicite pas un nouveau mandat en qualité de secrétaire du Conseil communal de Renens pour la future nouvelle législature 2006 - 2011.

D'autre part, je souhaite également faire une autre information.

Cette information concerne le dépouillement des futures élections communales du dimanche 12 mars 2006.

En effet, de nombreux membres du Conseil communal seront conviés à participer au dépouillement des bulletins de l'élection au Conseil communal, ainsi qu'aux bulletins de l'élection à la Municipalité - 1^{er} tour. Ils auront ainsi le privilège le « coatcher » des jeunes votants de 18 et 19 ans, habitants de notre commune.

D'ores et déjà, je remercie les membres du Conseil communal de l'accueil favorable qu'ils porteront à la chose publique.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée. Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 22h30

Le Président :

R. Divorve

La Secrétaire :

R. Joliat